

1942

Mercredi 11 novembre 1970

Prêts à la Fondation des Immeubles
pour les Organisations internationales.

Département politique. Proposition du 30 octobre 1970 (annexe).

Département de l'intérieur. Rapport joint du 5 novembre 1970
(adhésion).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
6 novembre 1970 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le Département
de l'intérieur et le Département des finances et des douanes, le
Conseil fédéral

d é c i d e :

1. d'accorder à la FIPPOI, sous réserve de l'approbation des Cham-
bres fédérales,
 - un prêt de 16 millions de francs au maximum, remboursable, à
un taux réduit qui serait adapté suivant les circonstances,
pour la construction d'un garage souterrain situé près de la
Place des Nations;
 - un prêt supplémentaire de 11,7 millions pour la construction
du Centre international de conférences;
2. ces prêts seront englobés dans le prochain message que le Dépar-
tement politique prépare à l'intention des Chambres fédérales
et qui concerne l'octroi de nouveaux prêts à la fondation;
3. la construction du garage souterrain pourra commencer dès que
la délégation des finances des Chambres fédérales aura donné
son accord;
4. de charger le Département politique de communiquer la décision
du Conseil fédéral à la fondation.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10 pour exécution
- EDI 2
- FZD 13

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,
S. W. W. W.

o.104.11. U'ch. - GT/sp
o.104.111.CIC.

Berne, le 30 octobre 1970

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Prêts à la Fondation des Immeubles
pour les Organisations internationales

I.

Le Conseil de la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) se préoccupe depuis plusieurs années de l'aménagement de la Place des Nations. En étudiant les projets de construction de l'immeuble de l'AELE et du Centre international de conférences - ces deux bâtiments sont des constructions propres de la fondation - de l'agrandissement de l'UIT, de l'OMM et des BIRPI, le Conseil a été amené à étudier également la construction d'un garage souterrain situé à proximité immédiate de la Place des Nations. L'étude technique a été confiée à la SA General Parking, société spécialisée dans ce genre de constructions.

Le Conseil est arrivé à la conclusion que ledit garage fait partie intégrante du programme général de la fondation et qu'il est d'une absolue nécessité. En effet, il servira notamment aux usagers du Centre international de conférences, qui sera aussi utilisé comme maison de la presse en cas de grandes conférences internationales à Genève, ainsi qu'aux visiteurs et fonctionnaires des quatre organisations internationales voisines. De plus, le Conseil avait demandé expressément à l'UIT de ne pas prévoir de garage dans le projet d'agrandissement de son bâtiment et les autorités genevoises

- 2 -

ont décidé de supprimer progressivement le stationnement dans les rues avoisinantes. Comme pour l'immeuble de l'AELE et le Centre international de conférences, la fondation sera propriétaire du garage. Couvrant une surface d'environ 10'000 m², le garage pourra abriter 1036 voitures en quatre étages. Sa construction durera deux ans à deux ans et demi. Il devrait être prêt à l'ouverture du Centre international de conférences.

L'exploitation du garage a spécialement retenu l'attention du Conseil de la fondation. Elle sera assurée par la fondation elle-même. Suivant les expériences faites, elle pourra être confiée par la suite à une société privée. Le contrôle du garage sera assuré par des appareils automatiques, ne nécessitant qu'un seul surveillant. L'idée de prévoir en outre une station-service est toujours à l'étude, la rentabilité de celle-ci n'étant pas encore bien prouvée. La location des places de garage se fera sur la base uniforme du prix réel, sans distinction de la qualité du client.

Le projet de garage envisagé prévoit un coût global de 20 millions de francs. Le Conseil a soumis la question du financement à un examen approfondi. Comme pour tous les autres projets de la fondation, le crédit nécessaire sera fourni par la Confédération, le Canton de Genève accordant un droit de superficie sur son propre terrain. Toutefois, vu l'intérêt du Canton de Genève en l'occurrence, le Conseil d'Etat a décidé de participer aussi au financement. Dans ce but, il accordera un prêt de quatre millions, d'une durée de dix ans, renouvelable, aux mêmes conditions d'intérêt que la Confédération. Pour assurer finalement la rentabilité de l'affaire, le prêt de la Confédération sera consenti à un taux réduit, qui pourra être modifié suivant les circonstances. Pour sa part, le Canton de Genève accordera le droit de superficie pour 99 ans au lieu de 30 normalement et renoncera pendant les dix premières années à recevoir la rente du droit de superficie.

./.

- 3 -

Enfin, le projet a été examiné, sur le plan fédéral, par la direction des constructions fédérales du point de vue technique et par l'administration fédérale des finances du point de vue financier. Ces deux services ont pu donner leur accord.

II.

Par arrêté fédéral du 11 décembre 1964, un prêt de 45 millions a été accordé à la FIPOI pour la construction d'un ensemble comprenant des bureaux pour l'AELE et un Centre de conférences. Dès le début de son activité, le Conseil de la fondation a repris l'étude des autorités genevoises et est arrivé à la conclusion qu'il convenait de dissocier les deux constructions, d'une part prévoir un véritable bâtiment administratif pour l'AELE et d'autre part, un centre de conférences pouvant servir également de maison de la presse. Le bâtiment de l'AELE a été terminé dans le délai prévu; il est loué depuis le 1er avril 1969. Son coût de construction s'est finalement élevé à 16,7 millions, montant à déduire du prêt de 45 millions.

Pour le Centre international de conférences, en raison de l'adaptation du premier projet aux conditions nouvelles et de l'augmentation des prix, le crédit initial s'est révélé insuffisant. En conséquence, le Conseil fédéral a décidé, le 13 novembre 1968, d'entente avec la délégation des finances des Chambres fédérales, d'élever le prêt de 45 à 65 millions, en attendant la présentation du message, et d'autoriser le début des travaux. Récemment, le Conseil de la fondation a été amené à constater que le coût réel dépassait le montant envisagé, du fait de certaines modifications indispensables, intervenues en cours de construction, et aussi de l'augmentation continuelle

./.

- 4 -

des prix. Le coût total du Centre international de conférences s'élève ainsi à 60 millions de francs, les prix étant indexés au mois d'avril 1970. Etant donné que les travaux ne peuvent être arrêtés en pleine exécution et que le Centre devrait être prêt à fonctionner dans le délai le plus bref possible, le Conseil de la fondation a proposé de prévoir une nouvelle augmentation du prêt de 11,7 millions. Le Département politique a fait sienne cette décision, tout en réservant l'approbation de la délégation des finances des Chambres fédérales. Il est évident que cette même procédure devra être appliquée au prêt pour le garage souterrain. Le tableau suivant donne la récapitulation des opérations financières:

Premier prêt accordé par arrêté fédéral du 11.12.1964	Fr. 45'000'000.--
coût du bâtiment de l'AELE	<u>Fr. 16'700'000.--</u>
solde	Fr. 28'300'000.--
augmentation du prêt du 13.11.68	<u>Fr. 20'000'000.--</u>
total	Fr. 48'300'000.--
deuxième augmentation à prévoir	<u>Fr. 11'700'000.--</u>
total	Fr. 60'000'000.--
	=====

./.

- 5 -

III.

En conséquence, et en tenant compte des règles appliquées habituellement pour les projets de la fondation, le Département politique a l'honneur, d'entente avec le Département de l'intérieur (Direction des constructions fédérales) et le Département des finances et des douanes, de

p r o p o s e r

1. d'accorder à la FIPOI, sous réserve de l'approbation des Chambres fédérales,
 - un prêt de 16 millions de francs au maximum, remboursable, à un taux réduit qui serait adapté suivant les circonstances, pour la construction d'un garage souterrain situé près de la Place des Nations;
 - un prêt supplémentaire de 11,7 millions pour la construction du Centre international de conférences;
2. ces prêts seront englobés dans le prochain message que le Département politique prépare à l'intention des Chambres fédérales et qui concerne l'octroi de nouveaux prêts à la fondation;
3. la construction du garage souterrain pourra commencer dès que la délégation des finances des Chambres fédérales aura donné son accord;
4. de charger le Département politique de communiquer la décision du Conseil fédéral à la fondation.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour rapport joint:

- au Département de l'intérieur;
- au Département des finances et des douanes;

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution;
- au Département de l'intérieur, en 3 exemplaires, pour information;
- au Département des finances et des douanes, en 13 exemplaires, pour information.